

Chasse au dindon sauvage, périodes de chasse et limites 2018-2019																			
Province	Salon ouverte	Non-résidents	Licence	Salon	Sous-espèces	Limites de prise (Annuel)	Limites de prise (Printemps)	Limites de prise (Automne)	Salon	Zones de chasse	Heurs	Limites de prise	Engins de chasse autorisés	Période de chasse printemps 2018	Période de chasse automne 2018	Période de chasse printemps 2019	Période de chasse automne 2019		
Nouvelle-Écosse	Non	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		
Nouveau-Brunswick	Non	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		
Québec	Oui	Oui	Ouvert	Printemps	Dindon de l'est	2	2 avec barbe* (même jour) *Un seul dindon autorisé dans certaines zones de chasse	N/A	Printemps	3, 9, 11-13, 15, 26, 27	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à midi	1 avec barbe	L'arbalète et l'arc (flèches permettant un diamètre de coupe ≥ 22 mm); fusils de calibre 10, 12, 16 ou 20 et les armes à poudre noire (cartouches numérotées 4, 5 ou 6)	27 avril au 8 mai	N/D	26 avril au 7 mai	N/D		
										Printemps	4-8, 10	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à midi	2 avec barbe (même jour)	L'arbalète et l'arc (flèches permettant un diamètre de coupe ≥ 22 mm); fusils de calibre 10, 12, 16 ou 20 et les armes à poudre noire (cartouches numérotées 4, 5 ou 6)	27 avril au 18 mai	N/D	26 avril au 17 mai	N/D	
Ontario	Oui	Oui	Ouvert	Printemps et Automne	Dindon de l'est	3	2 avec barbe (1 par jour)	1 (male/femelle)	Printemps	36, 42, 45, 46-50, 53-55, 66A, 67-62, 83A, 84-95	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 13h	2 avec barbe (1 par jour)	L'arbalète et l'arc (flèches permettant un diamètre de coupe ≥ 22 mm); fusils de calibre 10, 12, 16 ou 20 et les armes à poudre noire (cartouches numérotées 4, 5, 6 ou 7)	April 25 to May 31	N/D	Pas encore disponible	N/D		
										Automne	59, 64, 65, 66A, 67, 68, 73, 76-78, 80-82, 84, 85, 87, 89, 90-94	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil	1 (male/femelle)	L'arbalète et l'arc (flèches permettant un diamètre de coupe ≥ 22 mm); fusils de calibre 10, 12, 16 ou 20 et les armes à poudre noire (cartouches numérotées 4, 5, 6 ou 7)	N/D	9 octobre au 21 octobre (fusil); 1 octobre au 31 octobre (arc)	N/D	Pas encore disponible	N/D
Manitoba	Oui	Non	Ouvert	Printemps et Automne	Merriam's, Dindon de l'est	1	1 avec barbe	1 (male/femelle)	Printemps	22-24, 25B, 27-35A, 36	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil	1 avec barbe	L'arbalète et l'arc (flèches permettant un diamètre de coupe ≥ 22 mm); fusils et les armes à poudre noire (de calibre ≤ 10, slugs interdits)	14 avril au 20 mai (jeunes); 21 avril au 20 mai (résident)	N/D	Pas encore disponible	N/D		
										Automne	22-24, 25B, 27-35A, 36	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil	1 (male/femelle)	L'arbalète et l'arc (flèches permettant un diamètre de coupe ≥ 22 mm); fusils et les armes à poudre noire (de calibre ≤ 10, slugs interdits)	N/D	15 septembre au 15 octobre (jeunes); 15 septembre au 15 octobre (résident)	N/D	Pas encore disponible	N/D
Saskatchewan	Non	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		
Alberta	Oui	Non	Tirage	Printemps	Merriam's	1	1 avec barbe	N/D	Printemps	300-308, 400, 402	1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil	1 avec barbe	L'arbalète et l'arc; fusils de calibre 10, 12, 16 ou 20 (cartouches numérotées 2, 3, 4, 5, ou 6)	1 mai au 31 mai	N/D	Pas encore disponible	N/D		
Colombie-Britannique	Oui	Oui	Ouvert	Printemps et Automne	Merriam's	2	1 avec barbe	1 (male/femelle*)	Printemps	Toute l'année	1-1 à 1-7	1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil	Sans limites (male et femelle)	L'arbalète et l'arc; fusils; carabines à percussion annulaire	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	
										Printemps	4-1 à 4-9, 4-14 à 4-40	1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil	1 avec barbe	L'arbalète et l'arc; fusils; carabines à percussion annulaire	15 avril au 15 mai	N/D	15 avril au 15 mai	N/D	
										Automne	4-1 à 4-9, 4-14 à 4-40	1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil	1 avec barbe	L'arbalète et l'arc	N/D	1 septembre au 30 septembre	N/D	1 septembre au 30 septembre	N/D
										Printemps	8-1, 8-9, 8-10, 8-12, 8-14, 8-15, 8-22, 8-26	1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil	1 avec barbe	L'arbalète et l'arc; fusils; carabines à percussion annulaire	15 avril au 15 mai	N/D	15 avril au 15 mai	N/D	
										Automne	8-10, 8-12, 8-14, 8-15, 8-22, 8-26	1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil	1 (male/femelle)	L'arbalète et l'arc; fusils; carabines à percussion annulaire	N/D	1 octobre au 15 octobre	N/D	1 octobre au 15 octobre	N/D
Automne	8-1, 8-9	1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil	1 (male/femelle)	L'arbalète et l'arc; fusils; carabines à percussion annulaire	N/D	1 octobre au 30 novembre	N/D	1 octobre au 30 novembre	N/D										